

RAPPORT DE LA COMMISSION Sociale et Vie Associative
à la commission Finances et Administration

Mesdames et Messieurs,

Les membres de la commission « Sociale et Vie Associative » se sont réunis le 18 mai 2021 et ont étudié la modification des statuts du groupement intercommunal « AFJ Rhône-Sud ».

La directrice, Sophie Demaurex, présente la demande de Lancy qui est à l'origine de ce changement.

« Au vu des dernière réflexions concernant l'application du salaire minimum, le conseil administratif de la Ville de Lancy a décidé de résilier la convention de partenariat le liant à l'AFJ GSO. En effet, Lancy a la spécificité de faire partie de deux structures de coordination. Cette particularité, relevée avant les dernières réflexions, n'est pas efficiente, non seulement pour des questions de coûts, mais également de rationalisation et d'harmonisation. (...) La volonté de Lancy est en effet de maintenir toutes les places d'accueil préscolaire existantes, voire de les augmenter, que ce soit en structure d'accueil ou en accueil familial de jour. L'AFJ Rhône-Sud se chargeant déjà de la grande majorité des accueillante familiale (AF) de Lancy (Petit-Lancy) et des familles placeuses (FP) de Lancy, la commune souhaite y intégrer les AF et le FP du Grand-Lancy, actuellement sous la responsabilité de l'AFJ GSO. D'un point de vue formel, la Ville de Lancy fait déjà partie des membres du groupement. Toutefois, le territoire a été délimité dans les statuts à la région du Petit-Lancy. Par conséquent, Lancy souhaite intégrer la commune dans son entièreté, d'où la modification statutaire. » (Présentation PPT, Sophie Demaurex, 18 mai 2021)

La présentation étant claire, les commissaires passent au vote et vous recommandent à l'unanimité (8 membres présents) d'accepter la modification des statuts du groupement intercommunal «AFJ Rhône-Sud ».

Bernex, le 23 mai 2021

La rapporteuse Julie Honegger